

Compte-rendu Snuipp 65 du CHSCT du 6 mai

Présents pour l'administration :

-Thierry Aumage(IA-DASEN) Dr Marie George (médecin de prévention), Françoise Audevard et Stéphane Darré (conseillers de prévention)

Absence de Mme Barrau, (ISST,Inspectrice Santé et Sécurité au Travail)

Présents pour les personnels :

- UNSA : Loli Talavéra, Françoise Vidal
- CFDT : Agnès Puzos, Philippe Boyer, Valérie Duprat
- CGT : Frédéric Marfaing
- FSU : Sébastien Jaffiol (secrétaire du CHSCT), Rose Lambert, Catherine Gourbier, Véronique Duran

Monsieur le DASEN rend hommage à l'investissement merveilleux des enseignants du premier et du second degré de manière devenue maintenant traditionnelle.

Il explique qu'à présent les protocoles sanitaire, pédagogique et organisationnel ont été diffusés, ces deux derniers faisant l'objet de la circulaire du 4 mai. Ils feront l'objet d'une parution au B.O. Dès demain jeudi 7 mai, et précise notamment qu'**ils répondent aux questions des responsabilités qui ont fait l'objet de nos nombreuses questions du dernier CHSCT de la part de l'ensemble des organisations syndicales.**

Il refuse de décliner le protocole sanitaire d'une manière locale, expliquant qu'il ne souhaite pas surcharger le travail administratif des directeurs-trices . L'allègement du travail administratif des directeurs-trices longtemps porté par le SNUipp, syndicat du premier degré de la FSU aurait-il été enfin entendu ? Si c'est ce le cas nous nous en félicitons et espérons qu'il fera long feu...

Monsieur le DASEN confirme que les conseils d'école doivent être réunis (en visioconférence) afin de voter le protocole, et refuse la demande de la FSU d'informer les mairies et les écoles à ce propos. Il estime qu'il n'a pas à « infantiliser » les directeurs qui doivent avoir lu la circulaire, et sauront la mettre en application... cela concerne aussi l'inscription du protocole sanitaire dans le DUER de chaque école... La demande d'une aide personnalisée apportée aux écoles pour remplir le DUER par les assistants de préventions n'a pas été retenue par le DASEN. Les directeurs et les directrices d'école vont devoir s'improviser spécialistes de prévention des risques !

Autres informations données « en vrac »

-Arrivée des masques aujourd'hui à la DSDEN. Il y aura une livraison par semaine.

-une circulaire permettant de rester en travail à distance pour garde d'enfant jusqu'au 1er juin de moins de 16 ans devrait arriver incessamment.

-un CTSD va être réuni lundi ou mardi de la semaine prochaine (pour préparer la réouverture des écoles c'est un peu tard, non?)

-le préfet va réunir un Comité Local de Lever de Confinement où seront invités les élus mais pas les organisations syndicales

- Nous avons également évoqués les cas de certaines écoles pour qui la réouverture posait problème : installations des toilettes inadéquates, pas de toilettes pour les adultes, etc. Le DASEN répond toujours par une adaptation au local et de la souplesse dont il fera preuve. En clair les équipes devront se débrouiller avec ce qu'elles ont. Rien de rassurant puisque l'on sait que les mairies se trouvent bien souvent démunies en terme de locaux, de personnel municipal pouvant être présent pour la réouverture et de matériel d'hygiène (pénurie nationale de lingettes désinfectantes et de gants pour les personnels devant procéder au ménage)

Que les équipes n'hésitent surtout pas à faire appel à nous qui pouvons servir d'intermédiaires

auprès de l'administration afin de faire remonter leurs difficultés !

- Sur le travail en présentiel ou à distance, nombreuses ont été les questions pratiques à leur mise en œuvre. Selon l'organisation des écoles, les enseignants ne devant assurer un double travail, une répartition devra être faite par le directeur entre les collègues. Il y aurait donc des enseignants qui n'assureraient que le présentiel et d'autres que le télétravail, ces derniers devant l'assurer depuis l'école s'ils ne rentrent pas dans le cadre du télétravail (personnels à risques ou vivant avec des personnes à risque, et garde d'enfant selon la circulaire à paraître). Cette solution, bien qu'insatisfaisante, peut se mettre en place quand le quota enseignants en travail à distance et le quota enseignants en présentiel est équilibré, mais quand il ne l'est pas ? La réponse du DASEN est toujours la même : adaptation au local. Ce qui se traduit par une mutualisation possible au sein d'un RPI mais qui n'a pas de déclinaison possible pour les chargés d'école en classe unique.
- Pour les enseignants qui souhaiteraient alterner dans la semaine le travail en présentiel et le travail à distance, le DASEN dit ne pas avoir de position arrêtée mais aussi qu'il n'y est pas favorable : gageons qu'il fera preuve de souplesse et d'adaptation au local qu'il prône en permanence ?
- Le personnel itinérant recevra des ordres de missions. Un point va être fait cet après-midi afin de mutualiser les remplaçants de façon à créer un équilibre numérique sur toutes les circonscriptions.
- Le DASEN précise que les TR sans remplacement actuellement seront affectés en renfort sur les écoles ou sur des missions particulières.
- La FSU a réitéré sa demande de procéder à des désinfections faites par des professionnels dans les établissements scolaires. Le DASEN ne donne pas de réponse.

A la demande des organisations syndicales FSU, CFDT, UNSA et CGT, un CTSD se tiendra lundi ou mardi de la semaine prochaine, et un CHSCT dans les jours qui suivent.

Les membres FSU, CFDT, UNSA et CGT ont demandé le vote d'un avis contre l'ouverture des établissements scolaires tant que les moyens nécessaires n'étaient pas mis à dispositions.

Le DASEN a refusé de le soumettre au vote, arguant le fait que le CHSCT n'était pas apte à le proposer.

Le CHSCT, comité Hygiène, Sécurité et Condition de Travail ne doit donc plus s'occuper d'hygiène, ni de sécurité, ni de condition de travail ! Il est à noter que notre inspecteur est en avance sur son temps puisque les CHSCT viendront à disparaître le 1^{er} janvier 2022 selon la loi de transformation de la fonction publique, et non pas le 6 mai 2020 !

Le DASEN a clôturé de manière autoritaire cette séance du CHSCT alors que tous les sujets que nous voulions aborder ne l'ont pas été. Nous lui enverrons donc des questions par mail auxquelles nous espérons qu'il répondra.

D'autres questions et réponses sont en annexe.

Véronique Duran